

Photomontages réalisés par Résonance



6.6 CHOIX DE LA VARIANTE RETENUE

Sur la majeure partie des vues, la variante 3 présente l'emprise visuelle la plus compacte permettant de limiter l'étalement du motif éolien sur l'horizon. En effet, c'est le cas notamment depuis les ruines gallo-romaines d'Herbord à Sanxay, où la vue actuelle peut être relativement préservée.

Autre point de vigilance du territoire, c'est la proximité avec le château de Marçonnay. Ce dernier présente quelques points de mise en scène notamment depuis l'extérieur. Depuis ces vues, les variantes 1 et 3 sont les plus adaptées visuellement par rapport au château, à la différence de la variante n°2 qui présente une éolienne au milieu d'une fenêtre visuelle.

Ainsi, d'un point de vue paysager, la variante 3 semble la plus appropriée. La comparaison des différents critères a permis de choisir la meilleure implantation possible (émergences acoustiques, effets de sillage et production attendue, recommandations éco-environnementales...) : la variante 3 constitue ainsi la variante retenue pour le projet.

7. ANALYSE VISUELLE DU PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

7.1 ANALYSE VISUELLE À L'AIDE D'UNE CARTE DE VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES

La carte de visibilité (ZIV) présentée page suivante, permet de spatialiser les potentiels impacts paysagers à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Cette ZIV, réalisée par Résonance prend en compte le relief et les boisements principaux, dont la hauteur a été estimée à 18m. Par ailleurs, le bâti et la végétation plus ponctuelle ne font pas partie de la modélisation. Ainsi, les résultats présentés ci-après maximisent la perception du projet dans le paysage.

Cette carte montre que les secteurs situés à l'Ouest de l'aire d'étude, notamment vers Parthenay et Saint-Maixent l'école sont situés en dehors des zones de visibilité du projet. La présence de nombreux bois dont la Forêt de la Saisine, le Bois de Meilleuraye et le Bois de Magot explique ce constat. On peut aussi compter le relief plus accidenté caractéristique du Seuil du Poitou comme facteur d'écran visuel dans certains endroits.

Au contraire, sur la partie Est de l'aire d'étude, on peut constater que le relief est plus plat, le bocage est moins dense et l'espace est composé de nombreux bourgs qui sont potentiellement exposés en conséquence au projet. Parmi ces bourgs on peut compter principalement Ménigoute, Vasle et Rouillé. Par ailleurs, les axes de circulation majeurs comme l'A10 et la N149 ou la voie de chemin de fer qui traversent cette zone font également partie de la ZIV.

L'analyse théorique montre que les incidences principales se situent principalement sur la moitié Est du territoire en raison du relief plus plat et de l'ouverture plus importante du paysage à cet endroit. En effet, les reliefs plus abrupts, accompagnés de boisements importants en marge de Parthenay à l'Ouest forment une sorte d'écran qui isole cette partie de territoire de la visibilité sur les éoliennes. Afin d'analyser la perception du projet dans les zones de visibilité, des photomontages ont été réalisés permettant d'affiner les incidences réelles.